

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 7

Artikel: Le bon ménage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203110>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

elle renonce, non sans peine toutefois, à s'emparer du Château, poursuit sa marche, délivre J.-P. Luquiens en passant devant la prison centrale, le fait porter en triomphe à la tête de la colonne et arrive à Monthenon, où, du haut de l'échelle historique, Druet proclame les noms des membres du gouvernement provisoire.

De ces événements, le numéro de *La Serinette* — n° 2 et, dernier, si nous ne faisons erreur — que nous avons entre les mains, ne pouvait rien dire, car il est daté du 1^{er} décembre 1844. Comme adresse du « bureau d'abonnement et de rédaction », on lit : *Prison centrale*, et l'éditeur-rédacteur signe : *Jean-Pierre Luquiens, étudiant en droit à la Prison centrale*. La première page est timbrée du sceau fiscal d'un demi rappe.

Nous ne pensons pas ternir la mémoire de Luquiens en disant que sa *Serinette* ne rappelle guère le style de Voltaire ou de Paul-Louis Courier. Mais elle ne manque pas de saveur, et ce qu'elle nous dit des griefs de l'opposition d'alors offre l'attrait d'une vivante leçon d'histoire.

Dans un premier article intitulé *Actualité*, Luquiens rappelle les « procès répétés qui fondent sur le *Gretot* », tandis que le *Courrier suisse*, « notre méthodiste confrère », bénéficie d'une ordonnance de non-lieu. Il prend vivement à partie le juge d'instruction de Lausanne, qui, « en vertu d'un acte arbitraire », a séquestré son journal dans différents bureaux de poste du canton, et il déclare que, « victime d'un premier assassinat juridique », il se refusera à répondre à la justice.

La *Serinette* s'en prend ensuite aux notaires. Il paraît qu'avant 1845, ces officiers publics, non contents « d'être en nombre respectable au Grand Conseil », accaparaient les postes de juge de district, de juge de paix et même « de commis dans les bureaux du château cantonal », tout en continuant d'instrumenter des actes. Chose plus intolérable, « dans les bureaux où il se trouve de ces notaires en exercice, et sous prétexte d'une immense quantité de besogne, chimérique la plupart du temps, on implante adroitement des copistes, des surnuméraires en permanence, avec un traitement de 600 francs par an ! »

Six cents francs par an ! Fallait-il que l'existence fût peu coûteuse il y a soixante ans, pour que cette somme excitât l'indignation de Luquiens !

Après les copistes si largement rétribués, la municipalité de Lausanne. Le rédacteur de la *Serinette* n'est pas tendre pour elle. Il lâche toute sorte d'incongruités à l'adresse de ses membres, parce qu'ils songent à instituer un impôt indirect, alors que les bourgeois se répartissent annuellement pour 20 à 22,000 francs de bois. Le Grand Conseil, écrit-il, ne sanctionnera pas ce « moyen vexatoire et arbitraire, dans un moment où, après tant d'autres, les communes d'Aubonne, de Romainmôtier, etc., sortent, elles aussi, de leurs caisses respectives, des sommes considérables pour des travaux qui ne leur sont pas plus utiles que le pont Pichard ne l'est à celle de Lausanne. » Qui eût dit qu'il fut un temps où les ponts n'étaient pas populaires dans la capitale !

Les professeurs de l'Académie ont aussi leur chapitre : « Est-il possible, se demande Luquiens, que certains professeurs usent de la Bibliothèque cantonale comme s'ils ne possédaient aucun livre en propriété et qu'ils aient emprunté de la dite bibliothèque jusqu'à 100 volumes à la fois ? »

Un de ces professeurs écrit à la *Serinette* une lettre en « faux romand », qui nous apprend que « la sempiternelle *Gazette* » rivalise avec le *Gretot* pour « ne demander rien moins que le renversement de l'Académie de Lausanne », où l'écrivain de cette missive est « bien payé pour ne faire pas grand' chose. »

La *Serinette* s'indigne que le poste de « mai-sonneur » de Lausanne ait été confié à un épici-er, qui porte le titre d' « inspecteur des bâti-

ments », comme dans les localités « où l'on se pique de suivre les perfectionnements de la langue, sans pour cela faire marcher le cœur avec le progrès des idées. »

Glanons les boutades suivantes contenues dans un article ayant pour titre : *Questions d'un indiscret* :

« M. R... n'ayant pas répondu à M. M..., qui lui avait demandé combien un juge d'instruction qui aurait environ 32 ans a pu dire de vérités dans le cours de sa vie, la question se réduit à zéro. »

« M. S... a demandé à M. B... : Pourquoi se figure-t-on assez généralement que les oreilles des municipaux de Lausanne ont une tendance à s'allonger ? »

« Parcourez les chemins de fer en France, en Angleterre ou en Allemagne, vous courez la chance de perdre la vie. Suivez les traces du chemin de FER en Suisse, vous en êtes quitte pour votre bourse. »

La *Serinette* contient aussi une lettre en patois que Luquiens se fait écrire de Premier par son ami Piéro-Luvi, et qu'il fait précéder de la note suivante :

« Si parmi nos lecteurs il s'en trouve qui aient oublié leur langue paternelle, ils pourront avoir recours au pasteur de leur paroisse ou au régent de leur village, qui se feront un plaisir de leur déchiffrer cette lettre *gratis pro gloria Dei*.

Les extraits ci-après de l'épître de Piéro-Luvi termineront nos extraits de la *Serinette* :

« Pouro Djan-Piéro !

» Tè vaïque encliou, l'è bin ton dam ! qu'avato fulta dè té mèclia dai z'affèrès dai z'autro !.. Se le lè z'ava bin cognu, te ne sara pas in pêchon avoué lé raté d'au gouvernèment. Ié su fatzi dè te lo deré, te n'as pas dau respect po noutré z'autorita et sûro po noutré dzudzoz que sant portan ti tan bravès dzins, no laissant vivrè, baïré on coup et deré d'au bin dè leur tant et plliè....

» Te tè plein que cliiau gro travaillant pou, medzant bin et baévant mi ; l'ara peut-être voliu fère coumein leur ? n'èin crafo rein, mà lai fa dè té bon z'amis que lo-diont...

» Sovein-té que tzacon a sa tzerru ; tire la tîna tant bin que te porri, sofia ua bet de la raïe et ne vouaité pas le gros veintro, ié fait bin que caucion terai la leur, ié sant court dè sofio ! »

Cette philosophie de Piéro-Luvi, Jean-Pierre Luquiens ne put se résoudre à s'en inspirer tant que dura le gouvernement dont il fut un des plus ardents démolisseurs. Comme on le voit par la *Serinette*, la prison ne lui avait pas fait lâcher la plume du pamphlétaire. Il se sentait soutenu d'ailleurs par la grande majorité de ses concitoyens, qui n'ont jamais aimé ceux qui, à tort ou raison, passent pour des « ristous » et des mô-miers.

Jean-Pierre Luquiens est une des figures intéressantes des événements de 1845. Si le génie de l'écrivain lui a fait défaut, il avait en revanche l'âme d'un vrai patriote, et les Vaudois qui le tirèrent de sa prison pour le mettre à leur tête lui ont rendu une justice et un honneur bien mérités.

V. F.

Le bon ménage.

Je n'ai garde d'oublier une auberge du canton de Lucerne, où je me suis arrêté un jour de pluie. L'hôte et sa femme avaient embrassé, en vertu de leur libre arbitre, un parti décidément opposé dans la guerre actuelle (il s'agit d'une des campagnes du premier empire), et s'en occupaient pour le moins autant que de leur cave.

— Dès que j'eus mis le pied chez eux, ils me demandèrent de quel parti j'étais.

— Je suis neutre, en bon Suisse ; mais s'il faut absolument rompre cette neutralité, je suis du parti de madame.

— Oh ! voilà, s'écria le mari, comme font tous ces messieurs !

— Aimeriez-vous donc mieux, repris-je, qu'ils fussent vos auxiliaires plutôt que ceux de votre femme ?

L'un et l'autre lisaient régulièrement les nouvelles allemandes et françaises et marquaient avec de la craie, sur une grande ardoise, tous les tués dont les gazettes faisaient mention dès le commencement de la guerre. Ils avaient au moins, chacun pour sa part, deux bons millions de morts, dont les trois quarts sont, Dieu merci ! bien portants.

La femme était fort inquiète d'un général allemand, que les papiers français tuaient pour la troisième fois ; son mari ne l'était pas moins d'un bataillon de la Gironde, qu'un journal prussien noyait dans le Rhin deux fois en cinq semaines. Ils avaient conclu la veille, très à l'amiable, un échange de prisonniers, et madame avait relâché fort généreusement, sur parole trois Français pour un Allemand, tant elle aimait le corps germanique. Ils avaient aussi établi une balance des canons pris des deux parts.

Ce qu'il y avait de charmant et de vraiment rare, c'est que malgré la diversité de leurs opinions politiques, ils vivaient dans la plus parfaite harmonie ; que chacun respectait le deuil de celui dont le parti avait des revers, et ne boudait jamais quand le sien avait des succès, et que leur ménage n'en paraissait nullement troublé. Il est vrai qu'ils étaient nouveaux mariés, que la femme était des plus jolies et le mari fort tendre, et que, par conséquent, ils avaient des occasions, des moyens et des points de rapprochement que n'ont malheureusement pas les puissances billigérantes.

Malgré cela, cet exemple de bon accord est presque incroyable dans ce siècle éclairé et quasi parfait ; et je le note ici pour le présenter à l'imitation de tant de gens exagérés en leurs opinions, en leur disant : Faites comme mes aubergistes : que les opinions de votre esprit divergent tant que vous voudrez, pourvu que les affections de votre cœur ne divergent pas.

Journal d'un Voyageur vaudois.
(*Conservateur suisse*).

La chevillière à Capi.

S'EIN est passa d'onna tota galèzé l'outro desando à Lozena avoué Capi, sa fenna, dont la Luise, et lé commis d'ao Bazar dai trai Suisses.

Ecutà mè vâi cein :

Noutron Capi ètai zu menâ on caïon gras avoué sa fenna tzi Lavanchy lou tia-caïon d'in face dè tzi Feyler et, on iadzo que l'an zu pèsâ, comptâ et catzi leu z'ardzeint, sant zu fèrè lé di-z'haôrès à la mère Pêtrequin, assebin onna vilhhe connaissance. Ein après coumeint l'aviont quauqué coumechons à atzetâ, Capi s'einfatté tzi Saquaban, iò l'avâi tolameint l'habitude de lei allâ dâo tein dè Michoud et, à la plliace dè demandâ demi-pot, lie vouaité tot ces petits bibis que le commis fant vère, lie vâi on rouleau que le gaillâ lai diont on décacètre et ye fâ :

— Qu'est-te gosse po on'affèrè ?

— L'è po mesourâ le tzan, le bellies, le lans, le zetzilès, le courtené dè fèmé, et cetua, et cetra.

— Tot parâi, l'è rudo coumoudo, fâ Capi, vo faut m'èin veindre iena, et à l'avi que l'atzite, vouaité la Luise qu'arrevé et que lai fâ :

— Que dâo diabblio vâo-tou fère dè cliia chevillière ?

— Eh bin, l'è po mesourâ toté sorté d'affèrès, l'a m'è de treinta pî dè long et cein nè coté que on franc septante-nâo...

— Kaise-té, tadié que t'è, se te vâo pî mesourâ dâ tzi no âo lè, âo bin la grantiâo dè l'embarcadéro te ne sara pas fotu de lou fère, cein est bin